

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

Absents représentés : ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

Absents excusés : LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

Absents : BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 10 05

Objet :

Convention pour l'édition et la mise en vente d'un ouvrage sur L'Escarène intitulé « Un terroir en Pays niçois : L'Escarène au fil des siècles » au profit exclusif du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L.132-1 et suivants relatifs aux contrats d'édition,

Vu le projet de convention établie entre la Commune de L'Escarène, représentée par Monsieur le Maire, Docteur Pierre DONADEY, et Monsieur Michel MALAUSSENA, auteur de l'œuvre intitulée « Un terroir en Pays niçois : L'Escarène au fil des siècles »,

Considérant que Monsieur Michel MALAUSSENA, auteur de l'œuvre, a proposé de céder gracieusement ses droits d'auteur à la Commune de L'Escarène pour l'exploitation imprimée de l'œuvre,

Considérant que la Commune assurera l'impression et la diffusion de l'ouvrage, et que le produit intégral des ventes sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de L'Escarène,

Considérant que cette opération, à but non lucratif, vise à soutenir les actions sociales conduites par le CCAS au bénéfice des habitants du village,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

AR Prefecture

006-210600573-20251024-251005-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Considérant que la convention fixe les engagements réciproques de l'Auteur et de la Commune, notamment en matière de respect du droit moral, de diffusion, de durée et de transparence sur les ventes réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Remercie chaleureusement Michel Malaussena de céder à titre exclusif à la commune le droit de reproduire, publier et exploiter l'œuvre de sa composition qui a pour titre « Un terroir en Pays niçois : L'Escarène au fil des siècles ».
- Approuve la Convention relative à la mise en vente de l'ouvrage « *Un terroir en Pays niçois : L'Escarène au fil des siècles* » au profit exclusif du CCAS de L'Escarène, annexée à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre, et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son exécution.
- Dit que le produit intégral des ventes de l'ouvrage sera reversé au CCAS de L'Escarène, conformément aux modalités prévues par la convention

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre ; ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, SIMON Raphael, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

Contre : /

Abstentions:

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

